

Sauvegarde de l'orgue Cavallé-Coll de Vire

L'Association Aristide Cavallé-Coll, fondée en 1975 et présidée pendant quatre décennies par Georges Lartigau, a pour mission de mieux faire connaître l'œuvre d'Aristide Cavallé-Coll et de contribuer à sa préservation et à sa mise en valeur.

L'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle Saint-Louis de Vire-Normandie a fait appel à l'expertise de l'Association Aristide Cavallé-Coll dès l'annonce de la cession prévue de l'orgue par le centre hospitalier de Vire, propriétaire des lieux, et son transfert ailleurs. Cet instrument de 1864 est l'un des très rares ouvrages de Cavallé-Coll non modifiés depuis leur construction, faisant de lui un élément patrimonial d'une grande importance sur plan national et, partant, un joyau culturel de la ville de Vire.

Fin janvier Monsieur le directeur du centre hospitalier a répondu favorablement à la proposition de rencontre du président et du vice-président de l'Association A. Cavallé-Coll, leur permettant de connaître de plus près l'historique du projet de déplacement de l'instrument. Une visite du lieu, à la suite de leur entretien sur place le 2 février, leur a permis de constater la qualité exceptionnelle de conservation de l'ensemble chapelle et orgue.

Ils ont pu constater que l'installation à la fin des années 1990 de l'étage d'Ehpad, touchant tout juste l'arrière de l'instrument et rendant impossible son utilisation, ait découragé toute velléité de restauration de l'instrument, et que cet état de fait ait pu aboutir à plusieurs décisions favorables à sa cession. Aujourd'hui, le déménagement annoncé de l'Ehpad leur apparaît comme étant une donnée nouvelle.

L'osmose architecturale entre la chapelle et son orgue, situé à fleur de tribune au-dessus de la clôture des Ursulines et orné d'une boiserie de style baroque unique dans la production d'Aristide Cavallé-Coll, les a impressionnés, et convaincus de la nécessité de maintenir *in situ* cet instrument conçu sur mesure. Il ne s'agit pas selon eux de débattre d'un transfert de l'orgue, que ce soit en France ou à l'étranger, mais bien d'éviter la dislocation de cet ensemble insigne en veillant à sa réhabilitation.

L'Association Cavallé-Coll a présenté aux autorités de tutelle (Administration centrale des MH, DRAC, Sous-Préfecture...) ainsi qu'à la mairie, la direction du centre hospitalier et notre association, plusieurs observations documentées en faveur de la conservation sur place de l'instrument, dont les suivantes :

- Sa construction dans les ateliers Cavallé-Coll en 1864, très bien documentée dans les archives, a coïncidé avec les débuts de celle du grand orgue de Notre-Dame de Paris.
- L'état d'abandon dans lequel se trouve l'orgue aujourd'hui est paradoxalement garant de son authenticité ; il n'a jamais subi de restauration invasive ni de retouches régulières. Tuyauterie, harmonisation et mécanismes originels sont intacts. Cet état rarissime en fait un témoin on ne plus précieux de sonorités anciennes et scelle son unité indissociable avec le lieu.
- Sa garantie optimale de conservation est de rester tel qu'il est, sur site, moyennant une surveillance régulière de son état sanitaire, jusqu'à son démontage pour sa restauration effective lorsqu'elle pourra être décidée.
- Le déménagement prévu de l'Ehpad qui actuellement jouxte la tribune d'orgue permet une vision à plus long terme pour un relevage scrupuleux, prévoyant son utilisation dans son écrin également restauré. Cet extraordinaire ensemble constitue un enjeu patrimonial et culturel majeur pour le monde musical et pour le rayonnement de Vire et son agglomération.
- La mobilisation locale et nationale autour de l'avenir de ce joyau qu'abrite la ville de Vire démontre un fort attachement du public à cet instrument de grande classe.

- Un tel instrument s'inscrit dans toute l'histoire d'une ville – il fut par exemple inauguré par Georges de Momigny (1812-1882), organiste et compositeur virois qui fit carrière à Paris – ainsi que dans celle de l'œuvre de l'un des plus grands facteurs d'orgues de l'Histoire. Remis en valeur, il pourrait par sa spécificité entrer en complémentarité avec les autres instruments de la ville et de la région, être utilisé par la classe d'orgue de l'École de Musique, attirer des visiteurs notamment internationaux attirés par la qualité du lieu et par son authenticité, faire l'objet d'enregistrements ou de colloques, être une fierté pour la collectivité.

Pour l'Association Cavallé-Coll, une vision à moyen et long terme pourrait donc être à la hauteur de l'enjeu patrimonial et culturel qu'il représente, à la faveur de la relocalisation annoncée de l'Établissement d'hébergement actuel.

Une synthèse de ses conclusions a été communiquée à Monsieur le Maire de Vire sur l'initiative de Monsieur Déséglise. L'Association Cavallé-Coll salue avec reconnaissance le communiqué du 3 mars 2021 suspendant la cession de l'orgue, permettant ainsi une réflexion renouvelée par tous les acteurs locaux, régionaux voire nationaux, sur un devenir conjoint de l'orgue et de la chapelle.

Avec tous les acteurs de cette renaissance, cette association suit l'évolution du dossier et s'attache à faire œuvre de transmission pour les générations futures de Vire et de sa région.

L'Association Aristide Cavallé-Coll a informé ses adhérents de la situation de l'orgue de Vire et leur a fait connaître la pétition en ligne ; en outre, ils publient un éditorial sur leur page d'accueil (www.cavaille-coll.fr) et proposent un exposé documenté de plusieurs éléments historiques pertinents.

(<http://www.cavaille-coll.fr/wp-content/uploads/2021/03/Vire-Document-AACC.pdf>)